

Image not found or type unknown



Refus d'obtempérer et excès de vitesse

Par **hodee**, le **23/09/2010** à **14:16**

Bonjour,rnrnSuite à un excès de vitesse et un refus d'obtempérer. J'ai été convoqué à la rngendarmerie pour y être entendu et reconnaître mes torts. Je voudrais savoir combien de temps il faut compter avant mon passage au tribunal, sachant que je suis dans le Calvados (Caen) et que je passerais au tribunal dans la Manchern(Avranchen).rnrnCordialement.